Procès-verbal n° 3 de la séance du Conseil intercommunal du 28 mars 2017

Présents:

Voir liste de présences annexée

Présidence :

Jean-François Thuillard, Froideville

Secrétaire :

Chantal Bovay

Lieu:

Collège de la Combe - Cugy

Début :

18h00

Jean-François Thuillard ouvre la séance à 18h00. Il souhaite la bienvenue à tous les membres.

Ordre du jour

Liste de présence, appel

- Approbation du procès-verbal de la séance du 27 septembre 2016 et 1er février 2017
- Informations du Comité de direction
- Préavis no 03/2017 Demande d'octroi d'une autorisation à engager des dépenses de fonctionnement imprévisibles et exceptionnelles pour la législature 2016-2021
- Préavis no 04/2017 Rapport de gestion et comptes 2016 Préavis no 05/2017 Révision du statut du personnel
- Préavis no 06/2017 Achat de mobilier pour la bibliothèque scolaire 7.
- Préavis no 07/2017 Ouverture sur le temps parascolaire de la bibliothèque : principes
- Préavis no 08/2017 Règlement sur les transports scolaires
- 10. Informations du directeur de notre établissement et son rapport 2016
- 11. Divers et propositions individuelles
- 12. Date de la prochaine séance du Conseil intercommunal

Un point 2 a est ajouté pour une assermentation

L'ordre du jour est accepté.

1. Liste de présence

Le Président passe la parole à Chantal Bovay pour l'appel : 17 membres sont présents et 3 sont excusés.

Les 4 membres du Comité de direction de l'ASICE ainsi que le Directeur de l'établissement sont également présents.

2. Approbation des procès-verbaux des 27.09.2016 et 01.02.2017

Le préavis du 27 septembre 2016 est accepté avec 1 abstention.

Le préavis du 1^{er} février 2017 est accepté à l'unanimité.

2a. Assermentation

Jean-François Thuillard procède à l'assermentation de M. Cédric Von Rohr

3. Informations du Comité de direction

La parole est donnée à Jean-Pierre Sterchi. Une étude est en cours sur la démographie de nos villages sur les prochaines années. Un résumé sera présenté lors de notre prochaine séance en septembre mais afin d'avoir des résultats plus précis, Jean-Pierre Sterchi demande que les Municipalités transmettent toutes les informations dont elles disposent concernant le développement de leur commune. Les 56 classes actuelles seront occupées dès août 2017 il faudra donc peut-être créer des classes dans les 5 à 10 prochaines années.

Thierry AMY relève qu'avec la LAT nous avons déjà des chiffres pour une simulation. Jean-Pierre répond qu'en effet c'est le cas mais que plus nous serons précis plus nous pourrons voir s'il faut construire en dur comme actuellement ou s'il faut revoir nos modes de constructions.

Seema Ney nous informe que l'ASICE souhaite déléguer la compétence de garde des 1 à 6à l'EFAJE. Une cantine sera proposée aux 5-6 (comme actuellement) si l'EFAJE n'avait pas assez de places pour les accueillir.

4. Préavis 3 – Demande d'octroi d'une autorisation à engager des dépenses de fonctionnement imprévisibles et exceptionnelles pour la législature 2016 - 2021

La parole est donnée à Marc Heuschkel, rapporteur de la commission de gestion, qui nous lit le rapport de la commission sur ce sujet.

Jean-Pierre Sterchi ajoute que nous avons tenu compte des remarques données par le C.I. lors de la séance du1er février 2017. De plus un plafond a été fixé à CHF 150'000.00 pour la législature.

Nous passons au vote : Ce préavis est adopté à l'unanimité sans avis contraire.

5. Préavis 4 – Rapport de gestion et comptes 2016 Rapport de gestion

Laurent Gattlen nous lit le rapport de la commission de gestion.

Le rapport de gestion est passé en revue. Azdine Bouhedja demande des précisions sur le droit de regard sur les films des vidéos surveillances. Jean-Pierre Sterchi lui répond que nous disposons de 96 heures de films et qu'il faut avoir une raison de visionner ces vidéos. En décembre, grâce à cette technologie, nous avons pu trouver les responsables des tags qui ont été faits sur les vitres du collège de la Combe.

Marc Tille se renseigne sur le système de macarons de parcage et demande à qui appartient le parking situé devant la Combe. Jean-Pierre Sterchi lui répond que le parking est situé sur le terrain de la Combe, mais que c'est la commune qui est habilitée à gérer le parking sur toute la commune. Cugy a de gros problèmes de places de parking ce qui n'est pas le cas des autres communes membres de l'ASICE. Cugy aimerait mettre en place ce système de macarons dès la rentrée scolaire. Les enseignants qui auront acheté un macaron pourront se parquer devant les collèges mais aussi sur une durée plus longue sur les places de la Cavenettaz.

Jean-François Thuillard ajoute qu'il était membre du CoDir au début des discussions et que Froideville ne voulait pas mettre en place des macarons car ils n'avaient pas de problème de parcage. Actuellement la municipalité de Froideville étudie aussi des méthodes de parking.

Marc Tille se questionne sur le coût des élèves qui ont été transportés d'abord en TL puis dans les cars postaux. Katia Cruchon lui répond que les TI ont décomptés le temps utilisé et nous ont remboursé la différence.

Il est relevé que sur le 2^{ème} tableau des membres du Conseil intercommunal, il manque des étoiles pour désigner la commission de gestion. Cela sera corrigé.

Comptes

Les comptes sont passés en revue page par page :

Ceux-ci ne suscitent aucune question.

Nous passons au vote. Les comptes et le rapport de gestion sont adoptés à l'unanimité.

6. Préavis 5 – révision du statut du personnel

Azdine Bouhedja nous lit le rapport de la commission ad-hoc. Jean-Pierre Sterchi donne quelques compléments d'information. Les anciens statuts dataient de 17 ans. Ce nouveau règlement rend les conditions plus attractives. L'échelle salariale a été revue. Le temps de travail hebdomadaire passe de 42h30' à 41h30'.

Il n'y a pas de question sur le préavis.

Marc Tille relève une erreur de genre dans le règlement à la page 2. Il demande des précisions sur l'article 25. Thierry Amy lui répond que cet article a été mis car dans les communes certaines personnes encaissaient de l'argent, par exemple de la vente de bois, et oubliaient de reverser l'argent dans la caisse communale. Didier Beuchat souligne un écart plus important sur le dernier échelon de l'échelle salariale. Thierry Amy lui répond que la commune de Cugy s'est gardé une grande marge de manœuvre pour engager des gens très qualifié. Dans les annexes, il y a des rubriques qui ne concernent pas notre personnel. Thierry. Amy rappelle que les annexes peuvent être modifiées en tout temps par le Comité de direction donc il ne voit pas l'intérêt de discuter de ces points. Les annexes seront épurées par le Comité de direction.

Nous passons au vote, il faut dans un premier temps abroger l'ancien statut puis d'adopter ce nouveau règlement.

Ce préavis est adopté à l'unanimité.

7. Préavis 6 – Achat de mobilier pour la bibliothèque scolaire

Karen Brunisso nous lit le rapport de la commission ad-hoc.

Seema Ney nous donne quelques compléments. Le préavis concerne l'école obligatoire ce qui n'est pas le cas du deuxième, c'est pour cette raison qu'ils sont séparés.

Le préavis est mis en discussion. Bertrand. Fahrni relève que ce n'est pas la commission de gestion qui a étudié ce dossier mais bien la commission ad-hoc. Le préavis sera corrigé.

Ce préavis est adopté avec une abstention.

8. Préavis 7 – Ouverture sur le temps parascolaire de la bibliothèque

Karen Brunisso nous lit le rapport de la commission ad-hoc. La même correction s'impose sur ce document. Seema Ney nous donne quelques compléments d'information.

Thierry Amy souhaite connaître la réflexion qui a mené à cette répartition entre l'ASICE et la commune de Froideville. Seema Ney lui explique que la bibliothécaire devra gérer la personne qui s'occupera de l'ouverture au public à Froideville.

Marc Tille désire savoir si les deux enseignantes qui s'occupent actuellement de la bibliothèque sur Cugy vont garder cette occupation. Seema Ney lui répond que non mais elles pourront faire partie de la commission bibliothèque.

Ce préavis est adopté avec 1 abstention.

9. Préavis 8 – Règlement sur les transports scolaires

En l'absence de Frédéric. Staehli rapporteur de la commission ad-hoc, M. Bouhedja, qui fait partie de la commission ad-hoc, nous lit le rapport.

Jean-François Thuillard rappelle qu'un règlement avait déjà été présenté au Conseil intercommunal en 2013 mais que celui-ci, préavisé favorablement dans un premier temps par le canton, avait été refusé par ce dernier. Ce sujet avait donc été mis sous la pile quelque temps. Il espère que cette fois il sera validé par le canton.

Thierry. Amy demande des précisions sur l'Art. 5 point 2, il désire savoir à quel endroit il y a des surveillants. Nous avons des surveillants sur chaque site scolaire de nos 4 communes.

Bertrand Fahrni s'interroge car des élèves de Cugy, il y a 2 ans, auraient dû se rendre à Froideville en TI et ils auraient dû prendre le bus TI très tôt ce qui engendre du stress pour les élèves. Il demande au Comité de direction de réfléchir à ces impacts lors des enclassements. Ce n'est pas le Comité de direction qui gère les enclassements mais le Directeur de l'établissement. Jean-Michel Amiguet lui explique la complexité des enclassements. Lors de la rentrée l'an passé des élèves de Bretigny devaient prendre le TI pour se rendre à Froideville, mais les horaires TI ne correspondaient pas aux horaires des classes. Le Comité de direction et le Directeur ont heureusement pu modifier l'itinéraire d'un bus afin que ces élèves soient pris en charge par le bus scolaire. Karen Brunisso, dont l'enfant a été concerné par cette problématique, relève qu'effectivement il y a eu beaucoup de stress pour les élèves et les parents avec ce transport en TI

Azdine Bouhedja se demande pourquoi on ne parle pas du soin du matériel dans l'article 7. Le Codir étudiera la possibilité d'ajouter une phrase sans que notre règlement soit refusé par le canton.

Ce préavis est adopté à l'unanimité.

10. Information du Directeur et son rapport 2016

Jean-Michel Amiguet relève qu'il a commis des erreurs sur la forme et qu'un nouveau document sera transmis à la secrétaire de l'ASICE. Nous comptons à ce jour 1050 élèves et 112 enseignants. Plusieurs nouveaux logiciels équipent et facilitent le travail du secrétariat de l'école. La grille horaire 5 – 2, n'ayant pas suscité de remarques des parents et des élèves, sera reconduite sur 2017-2018.

Le Directeur nous informe que dès août 2017 la LEO pourra subir des modifications afin de simplifier l'organisation et le fonctionnement des établissements scolaires.

Un projet LIFT a été mis en place avec la collaboration d'entreprises régionales. A ce jour 10 de nos élèves profitent de ce projet. Ce dernier a été présenté au Conseil d'établissement.

Notre Directeur s'est rendu à une séance de l'EFAJE à Bercher. Les écoles vont transmettre le plus tôt possible des indications sur les enclassements aux UAPE pour l'organisation de la rentrée, mais ces structures UAPE n'ont pas le droit de transmettre les informations qu'elles détiennent avant mi-iuin aux parents.

Notre Directeur relève que de plus en plus Incivilités ont lieu dans notre établissement scolaire, la direction de l'école suit ces problèmes de près. Malheureusement, ces incivilités prennent rapidement de l'ampleur avec les réseaux sociaux.

Laurent Gattlen demande des renseignements complémentaires sur les tableaux insérés dans le rapport de notre Directeur. Ces tableaux seront également revus car ils manquent des informations.

Azdine Bouhedja relève que le quart civil au CET est composé de 4 et non 5 représentants.

Marc Tille remercie la Direction pour ce qui a été mis en place dans notre établissement.

Jean-Pierre Sterchi demande à ce que le tableau des élèves au 1^{er} octobre remplace celui qui a été mis dans le rapport afin qu'il soit le même que celui utilisé pour nos comptes annuels. Notre Directeur en prend note.

Bertrand Fahrni s'interroge, car avec la mise en place du 5 – 2 les élèves doivent commencer l'école très tôt ce qui va à l'encontre des études actuelles sur le fonctionnement des adolescents. Notre Directeur répond que l'on ne peut pas commencer tard et finir tôt. Grâce à cette mise en place il ne reçoit plus de demande de congé pour des élèves qui suivent des activités extra-scolaires. De plus il n'y a pas eu de réactions vives des parents.

11. Propositions individuelles

Bertrand Fahrni souhaite recevoir les rapports des commissions avant la séance. Chantal Bovay lui répond que ça va être difficile car les commissions doivent transmettre leurs rapports au minimum 48 h avant la séance du Conseil, ce qui est souvent le cas car le timing est très serré pour nos commissions.

Le Conseil réclame une mise en place de lumières adéquates vers le parking de la Combe. Le Comité de direction en prend note.

Certains membres du Conseil souhaitent recevoir les documents en recto-verso et d'autres pas. Le Comité de direction en prend note.

Marc Tille souhaite que le Comité de direction gère mieux les enclassements car cela engage des frais lorsqu'une solution est mise en place et qu'il faut corriger celle-ci. Jean-Pierre Sterchi rappelle que les enclassements sont gérés par le Directeur des écoles et non par le CoDir.

Notre Directeur ajoute que, selon la DOP, les classes de Bretigny et Morrens ne sont pas adéquates pour accueillir des 7-8^{ème}. La DOP accepte les 5-6 dans ces communes, bien que certaines salles ne soient pas conformes à ce qui est demandé.

Marc Tille ne conteste pas les compétences du CoDir mais il souhaite que ce dernier étudie les enclassements plus à fond avant de les valider.

12. Date de la prochaine séance

La prochaine séance du Conseil intercommunal aura lieu le mardi 26 septembre à 18h00.

La séance est levée à 20h05.

CONSEIL INTERCOMMUNAL

résident. SSOCIATION SCOLAIR La secrétaire :

BRETIGNY-CUGY
FROIDEVILLE-MORRENS

Thuillard Ara Bovay

Annexe: liste des présences

LISTE DE PRESENCE DU CONSEIL INETRCOMMUNAL DE L'ASICE 2016-2021

Conseil intercommunal du 28 mars 2017

	Т					
	Commune	Titre	Nom	Prénom	Lieu	Signature :
CI	Cugy	Monsieur	Amy	Thierry	1053 Cugy	V
CI	Cugy	Monsieur	Flückiger	Philippe	1053 Cugy	V
CI	Cugy	Monsieur	Amaudruz	Sylvain	1053 Cugy	Excusé
CI	Cugy	Madame	De Giuli	Minou	1053 Cugy	V
CI	Cugy	Monsieur	Fahrni	Bertrand	1053 Cugy	1/
CI	Bretigny	Monsieur	Mooser	Markus	1053 Bretigny	Excuse
CI	Bretigny	Monsieur	Chappuis	Laurent	1053 Bretigny	V
C/	Bretigny	Monsieur	Heuschkel	Marc	1053 Bretigny	V
CI	Bretigny	Madame	Brunisso	Karen	1053 Bretigny	1/
CI	Bretigny	Monsieur	Tille	Marc	1053 Bretigny	V
CI	Morrens	Monsieur	Beuchat	Didier	1054 Morrens	V
CI	Morrens	Monsieur	Raemy	Jean-Paul	1054 Morrens	V
CI	Morrens	Madame	Binggeli	Virginie	1054 Morrens	V
CI	Morrens	Monsieur	Busch	Daniel	1054 Morrens	V
CI	Morrens	Monsieur	Staehli	Frédéric	1054 Morrens	Execuse
CI	Froideville	Monsieur	Thuillard	Jean-François	1055 Froideville	V
C	Froideville	Monsieur	Gattlen	Laurent	1055 Froideville	V
CI	Froideville	Monsieur	Blaser	Albert	1055 Froideville	V
CI	Froideville	Monsieur	Bouhedja	Azdine	1055 Froideville	V
CI	Froideville	Monsieur	Von Rohr	Cédric	1055 Froideville	V
						L V

Comité de direction

CD	Froideville	Monsieur	Witzig	Pierre-Alain	1055 Froideville
CD	Cugy	Monsieur	Sterchi	Jean-Pierre	1053 Cugy
CD	Bretigny	Madame	Ney	Seema	1053 Bretigny
CD	Morrens	Madame	Cruchon	Katia	1054 Morrens